

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER DE PRÊT

POUR LES CLIENTS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN

1. IDENTIFICATION DU CLIENT

- Photocopie CNI de l'emprunteur en cours de validité ;
- Photocopie CNI du conjoint(e) pour tout prêt \geq (supérieur ou égal) à 5 Millions (si l'emprunteur est marié) ;
- Plan de localisation et attestation de domicile (signés du client) disponible auprès du gestionnaire de compte ou justificatifs probants de domicile (Facture ENEO, CDE ou contrat de Bail).

2. HISTORIQUE DES REVENUS

A- SI VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE

- Attestation **Originale** de présence effective de moins de 3 mois ;
- Dernier bulletin de paie ;
- Preuve officielle d'autres revenus, si nécessaire et souhaité par le client.

B- SI VOUS ÊTES SALARIÉ(E) DU SECTEUR PRIVÉ

- Attestation **Originale** de Virement Irrévocable de Salaire (A.V.I.S) datant de moins de 3 mois et délivré par l'employeur à l'attention de la Société Générale Cameroun ;
- Contrat de travail, si moins de 12 mois d'ancienneté chez l'employeur ;
- 3 derniers bulletins de salaire.

POUR LES CLIENTS QUI NE SONT PAS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN

1. IDENTIFICATION DU CLIENT

- 2 (deux) cartes photos 4x4 ;
- Photocopie CNI de l'emprunteur en cours de validité ;
- Photocopie CNI du conjoint(e) pour tout prêt \geq (supérieur ou égal) à 5 Millions (si l'emprunteur est marié) ;
- Plan de localisation et attestation de domicile (signés du client) disponible auprès de votre gestionnaire de compte ou justificatifs probants de domicile (Facture ENEO, CDE ou contrat de Bail).

2. HISTORIQUE BANCAIRE

- Relevé de compte Banque Concurrente incluant les 6 derniers mois ;
- Attestation d'endettement ou de non redevance Banque Concurrente.

3. HISTORIQUE DES REVENUS

A- SI VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE

- Attestation **Originale** de présence effective de moins de 3 mois ;
- Dernier bulletin de paie ;
- Preuve officielle d'autres revenus, si nécessaire et souhaité par le client.

B- SI VOUS ÊTES SALARIÉ(E) DU SECTEUR PRIVÉ

- Attestation **Originale** de Virement Irrévocable de Salaire (A.V.I.S) datant de moins de 3 mois et délivré par l'employeur à l'attention de la Société Générale Cameroun ;
- Contrat de travail, si moins de 12 mois d'ancienneté chez l'employeur ;
- 3 derniers bulletins de salaire.